printemps, si les patrons ne leur accordent pas une augmentation de salaire. Des mouvements analogues se produisent dans presque tous les autres métiers, sous l'inspiration du comité socialiste des grèves, fondé récemment à Hambourg.

On annonce que les ouvriers boulangers de Brunswick se préparent à demander une révision du tarif des salaires et que les mineurs du district de Holzappel se sont mis en grève. Une partie du bataillon d'infanterie a reçu l'ordre de se tenir prête à partir pour Holzappel.

L'indépendance de la Bulgarie. — Nouvelle démentie

Vienne, 6 janvier. — On mande de Sofia (source officieuse) :

« L'information d'après laquelle l'indépendance de la Bulgarie serait sur le point d'être proclamée est absolument dénuée de fondement.

» Il ne s'agit là que d'une nouvelle à sensation. Les Bulgares ne songent aucunement à accomplir des actes illégitimes. »

Rencontre de trains en Amérique
Sept morts

New-York, 6 janvier. — Deux trains de voyageurs se sont rencontrés près de Coquimbo. Plusieurs wagons ont été mis en pièces et le feu s'est ensuite mis aux débris. Les deux mécaniciens et un chauffeur ont été tués. Quatre émigrants italiens ont été brûlés vifs.

Le mouvement insurectionnel au Maroc

Tanger, 5 janvier. — Le gouvernement espagnol a donné l'ordre à l'amiral commandant à Cadix de tenir un navire prêt à partir pour Tanger, sur la demande de son ambassadeur.

Les trois-huit

Lundi matin le système des huit heures de travail est entré en vigueur à Sunderland dans deux vastes chantiers de construction de navires ou des centaines d'ouvriers sont employés. Ceux-ci ont consenti à une réduction de 5 p. c. sur leur salaire, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus payés que pour huit heures de travail par jour. On assure que cet arrangement leur convient parfaitement et qu'ils s'efforcent, par l'intermédiaire du *Conciliation board*, de persuader aux autres employers de la ville d'introduire la même modification dans leurs chantiers.

Le shah de Perse à Paris

On lit dans le *Petit Journal :*

« Le shah de Perse a récemment publié le récit de son voyage en Europe au printemps de 1889. Il y a des passages bien curieux dans cet ouvrage. Nasser-Eddin se montre prince asiatique jusqu'au bout des ongles, malgré le vernis européen qu'on a voulu lui attribuer. Qu'on en juge par le passage suivant :

« La journée du 4 du mois de Tol-Hedja fut consacrée » aux beaux-arts. D'abord visite au Louvre. M. Larroumet voulut prononcer un discours, mais le regar- » dant des pieds à la tête, je lui dis simplement : » « Marche! » Et on marcha pendant plusieurs heures. »

» C'est simple, en effet, mais cette façon d'éviter un discours officiel n'est peut être pas de très bon goût. »

La grève des cochers à Rome. — Tremblement de terre à Brescia

Rome, 6 janvier. — Hier soir, la grève des cochers de fiacres découverts est presque générale. On a arrêté, depuis ce matin, une quarantaine de cochers qui engageaient leurs camarades à faire grève. Ce soir, à cinq heures cinq, une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie à Brescia; une autre s'est produite à cinq heures neuf; elle a duré quatre secondes. Il n'y a eu aucun dégât en ville.

Le dégrèvement de la grande vitesse

Une des conséquences de l'obligation à laquelle on a été obligé de recourir en votant un douzième provisoire sera de retarder d'un mois la mise en vigueur du dégrèvement de la grande vitesse. En effet, ce dégrèvement devait commencer son application le 1er avril ; il ne pourra fonctionner qu'à partir du 1er mai en admettant, ce qui est probable, que l'ensemble de la loi de finances soit votée le 31 janvier.

Il faut un délai de trois mois après l'adoption des chiffres définitifs pour dresser ce barème et accomplir tous les travaux préparatoires. De ce qui précède, il s'ensuit que le budget devra, sur ce point spécial, faire retour à la Chambre. Ajoutons que cet ajournement forcé donne environ une disponibilité de un million, équivalant, ou à peu près, au dégrèvement des pétroles pour les mois d'octobre, novembre et décembre de cette année.

Le tarif douanier

Montpellier, 6 janvier. — L'Union des Associations agricoles du Sud-Est, réunie aujourd'hui, a émis le vœu que les Chambres s'en tinssent exclusivement aux décisions prises au sujet du tarif douanier.

D'autre part, le Conseil général de l'Hérault, réuni cet après-midi extraordinairement, a émis, à l'unanimité moins une voix, un vœu dans lequel il expose aux pouvoirs publics qu'il serait dangereux de concéder de réductions de taxes au-dessous du tarif minimum, et demande que le gouvernement négocie dans le sens de la concession entière ou partielle du tarif minimum avec les puissances étrangères qui accorderont entièrement ou en partie le traitement de la nation la plus favorisée, mais en stipulant qu'aux traités ainsi conclus il ne sera annexé aucun tarif.

Les sénateurs et les députés du département sont chargés de présenter ce vœu au gouvernement.

La loi Mac-Kinley attaquée
réduction des droits

Washington, 6 janvier. — On croit généralement que le speaker et la commission financière de la Chambre des représentants attaqueront la loi Mac-Kinley, en déposant des projets tendant à abolir ou à réduire sensiblement les droits sur divers articles. Une vingtaine de projets ont déjà été déposés hier, chacun propose l'exemption des droits sur un ou plusieurs articles, notamment pour les laines, les charbons, le minerai de fer, l'étain ; les feuilles de fer blanc. Les auteurs de plusieurs projets demandent l'abolition des primes sur les sucres.

Je souhaite à Vaissier, aux premiers jours de l'an,
Que le bonheur pour lui n'ait jamais rien de lent.

PRÉCIS HISTORIQUE

Voilà tantôt trois ans que je me suis mis en train
De chanter du CONGO les senteurs précieuses,
Et je suis loin encor de mon dernier quatrain,
Tant de ce beau produit les vertus sont nombreuses.

POUR BIEN COMMENCER L'ANNÉE 1892

Offrez le fin CONGO, savon aux doux appas,
Dont on vante partout l'essence merveilleuse,
Et laissez à son gré la fortune orgueilleuse
Offrir mille cadeaux qui ne le valent pas.

LA VOIX DE 1892

Eh ! qu'importe qu'aux ans, que tu comptes et traînes,
Une nouvelle année ajoute comme étrennes
Le poids désobligeant d'un importun cadeau,
Si tu te rajeunis au savon du CONGO.

29,961 *Victor Levère, à Victor Vaissier.*

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Roubaix, 7 janvier — *Hauteur barométrique*, 745 *Température.*
A 7 heures du matin.... 1 degré audessus de zéro.
A 1 » du soir.... 3 degrés audessus de zéro.
A 4 » » 2 degrés audessus de zéro.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'ouverture de la « Bouchée de Pain. »

— L'œuvre qui, à l'instar de ce qui se fait dans plusieurs grandes villes, complète celle du Refuge de Nuit, a été inaugurée, mercredi matin, d'une façon toute intime, dans l'asile de la rue Sébastopol. MM. Paul Depatures et Julien Chatteleyn, membres délégués du comité, veillaient aux moindres détails du fonctionnement de la nouvelle institution qui promet de donner les meilleurs résultats : ils ont pu constater que les opérations se faisaient de la manière la plus convenable, dans la mesure du possible, et en tenant compte de la rapidité avec laquelle la « Bouchée de Pain » a été organisée à Roubaix.

Ainsi que nous l'avons dit, le réfectoire provisoire est installé dans l'ancienne salle de teinture — appropriée à sa nouvelle destination : on y a placé une immense table — don de M. Paul Despatures — que d'autres viendront bientôt rejoindre, et quatorze bancs en bois d'orme, tout reluisants, et dont la propreté fait plaisir à voir.

La propreté est, d'ailleurs, la note caractéristique du local de la bouchée de pain : les bols, dans lesquels on verse la ration de chaque malheureux qui se présente, sont immaculés : de même les immenses récipients qui contiennent la soupe toute chaude et desquels s'élève un fumet tout à fait appétissant : de même encore l'immense cuve dans laquelle la soupe bouillonne, et jusqu'au pavé, carrelé de rouge, qui semblerait n'avoir encore été foulé par personne.

La distribution des vivres a commencé à dix heures et s'est prolongée jusque onze heures et demie : chaque pauvre recevait 250 grammes de pain, un demi-bol d'une soupe excellente et un demi-bol de légumes. C'était poignant de voir la précipitation avec laquelle les pauvres gens avalaient, au risque de se brûler la gorge, le liquide bienfaisant que leur servaient des mains charitables : Oh ! ceux-là ne jouaient pas la comédie de la faim. Ils ne mangent certainement pas tous les jours ces malheureux, au visage blême et amaigri, ces femmes vieillies avant l'âge par les privations incessantes, ces bébés qui se jetaient sur cette pâtée providentielle, les bras tendus, avec, dans le regard, une expression de bonheur qui arracherait des larmes aux plus indifférents.

Quarante-quatre distributions ont été ainsi faites, mercredi matin; elles ont continué, dans l'après-midi, de quatre heures à cinq heures et demie.

Tels sont les débuts modestes d'une œuvre qui fait grand honneur à la charité roubaisienne et que le public voudra encourager dès sa naissance.

On nous dit qu'un grand concert-spectacle sera donné, le lundi 25 janvier, dans la salle de la rue Richard-Lenoir, avec le concours des artistes du théâtre Deschamps et de la *Cæcilia*, au profit de la Bouchée de pain.

Partout où cette œuvre a été installée, elle a été soutenue par la sympathie populaire : à Bruxelles, la Bouchée de pain a deux locaux. Dans l'un, affecté spécialement aux femmes et aux enfants, on distribue dix-huit cents rations par jour — et à peu près autant dans l'autre! Malgré cela, l'œuvre prospère. Tout fait prévoir que l'excellent accueil qui a été fait au Refuge de nuit sera réservé aussi, à Roubaix, à son complément logique et nécessaire — la Bouchée de pain.

MAX BONNARD.

Chute d'une installation téléphonique aérienne sur le toit d'une maison. — Le nouveau bâtiment de la fabrique de MM. C. et J. Pollet, 36, rue Nain, domine tout le quartier. Au sommet d'un des pignons de ce bâtiment, l'Administration des Téléphones, comme sur beaucoup d'autres points élevés de la ville, a installé une charpente en bois servant d'appui à de nombreux fils reliés au bureau central.

Lundi soir, vers 10 heures et demie, une partie de la maçonnerie, surchargée sans doute par le bois de la charpente et l'extrême tension des fils sous l'action de la gelée, peut-être aussi désagrégée par l'infiltration de la neige, s'est écroulée subitement, entraînant toute l'installation qui est tombée à pic sur le toit de la maison contiguë, en contre-bas de plusieurs mètres. Cette maison est habitée par Mme veuve Louis Delattre.

Une cheminée a été fortement endommagée, et la toiture en ardoises, bien que très solide, a éprouvé de sérieux dégâts.

On juge de la frayeur de Mme Delattre et de ses domestiques en entendant en pleine nuit, et juste au dessus de leur tête, un fracas épouvantable et une dégringolade de matériaux dans le grenier. Le lever du jour seul donna l'explication de l'accident.

Au matin, les ouvriers et ouvrières, à leur arrivée au travail, s'empêtraient à qui mieux mieux dans le fouillis de fils tordus ou brisés jonchant le pavé jusqu'à la rue des Lignes.

L'Administration des téléphones a fait enlever, dans la journée de mercredi, la malencontreuse charpente, pour la poser, paraît-il, ailleurs.

Nécrologie. — M. Corbière, lieutenant de gendarmerie, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, Mme Corbière, née Louise-Alphonsine Remilly, décédée à l'âge de 31 ans.

Nous présentons à M. Corbière, nos sincères sentiments de condoléance.

Le Tribunal de Lille, dans son audience de mercredi 5 janvier, a statué sur l'adjudication suivante :

Deux maisons sises à Roubaix, rue de Babylone, 7 et 9, mises à prix 25.000 francs, n'ont pu être adjugées faute d'enchères.

Questions de voirie. — On a constaté, mercredi matin, que la bouche d'égoût qui se trouve rue du Grand-Chemin, en face du n° 43, était obstruée.

D'autre part, un affaissement s'est produit, rue Jacquart, en face de la filature Masurel, à environ un mètre du trottoir. Une pierre a été jetée au-dessus, afin d'éviter les accidents.

Signalons enfin, rue du Coq-Français, une partie du trottoir dépavée qui constitue un véritable casse-cou dans lequel trébuchent et tombent, le soir surtout, les malheureux passants.

Un ouvrier qui bat un contre maître. — Dans la journée de mardi, les agents de service au poste du troisième arrondissement étaient requis par M. Delescluze, boulevard de Belfort, pour arrêter un ouvrier qui avait battu un contre-maître.

Effectivement, un ouvrier apprêteur, nommé Jules Parent, âgé de 21 ans et demeurant rue d'Espagne, était venu attendre M. Lous Mathy, contre-maître de l'établissement, à la sortie des ateliers : il s'était jeté sur lui, l'avait brutalement frappé et terrassé.

Il s'agissait d'une vengeance : M. Mathy avait été obligé de remettre à Parent son livret pour absences trop fréquentes. On s'est mis immédiatement à la recherche de l'agresseur, et on l'a retrouvé dans un estaminet du boulevard de Belfort, à l'*Indigo*, où il s'était réfugié.

Parent, qui était en état d'ivresse, a été écroué au dépôt du 3e arrondissement, à la disposition de M. le commissaire du quartier.

Une agression, rue du Coq-Français. — Mercredi, vers dix heures et demie du soir, un ouvrier mécanicien de la rue de Ma Campagne, Arthur C..., sortait de l'estaminet de la *Botte de Paille*, rue du Coq-Français, et demandait au cabaretier de lui indiquer sa route.

Un passant, offrit de lui donner les renseignements qu'il désirait. C... accueillit l'intervention du passant par une grossièreté, ce qui surexcita celui-ci. Arthur C... fut terrassé et criblé de coups de pied. Un de ses voisins le releva, lui donna quelques soins et le conduisit chez lui. L'agresseur a pris la fuite.

Un vol au Sartel. — Depuis le commencement des travaux de construction d'un syphon au Sartel, un maître terrassier, César D..., avait installé une buvette près du pont. Mardi soir, César D... invita deux de ses ouvriers à passer la nuit avec lui, ce qui fut accepté.

Le lendemain en se levant, César D... ne trouva plus les deux individus chez lui; il constata bientôt la disparition de quinze litres de liqueurs et d'une malle remplie de vêtements. La police se mit immédiatement à la recherche des coupables et parvint à arrêter l'un d'eux à son logement, boulevard de Beaurepaire. L'autre, demeurant rue Francklin a été arrêté quelques heures après.

Un vol avec effraction rue Meyerber. — Dans la nuit de mardi à mercredi, un vol avec effraction a été commis chez M. Callens, cabaretier, rue Meyerber.

On s'est introduit dans la cuisine, au rez-de-chaussée, par le couloir de la maison, et l'on a enlevé 148 francs dans un buffet, en forçant la serrure du tiroir au moyen d'une pesée.

Ce n'est que le matin, vers 6 heures, en descendant pour ouvrir son estaminet, que M. Callens s'est aperçu de ce vol. On avait opéré sans le moindre bruit.

L'affaire est entre les mains de M. Chauveau, commissaire de police du 4e arrondissement, qui a commencé une enquête.

Dans l'après-midi, la police a procédé à l'arrestation d'une jeune fille, habitant la maison, que l'on suppose être l'auteur du vol. On a retrouvé sur elle, un outil que l'on croit avoir servi à fracturer la porte de la cuisine.

Au marché au poisson. — Il a été saisi, mercredi matin, au marché aux poissons, quinze kilogrammes de marchandises impropres à la consommation.

Arrestation d'un expulsé. — Des agents du troisième arrondissement ont arrêté un sieur Vandenhaut, âgé de 32 ans, qui s'était présenté à eux, Place Nadaud, et leur avait déclaré être expulsé de France depuis 1886. Cet individu est né et domicilié à Stuysse (Belgique).

Les contraventions du jour. — Elles ont trait au service du balayage, irrégulièrement fait par certaines ménagères, et à un cocher qui s'est refusé à marcher, en dépit de réquisitions réitérées d'un voyageur.

Croix. — *Perdue ou volée.* — Il y a quelques jours, Mme Delattre, habitant la rue du Tonkin, voulait prendre dans le tiroir de sa garde robe, la montre en or de son mari. A sa grande surprise, elle constata que l'objet ne s'y trouvait plus. Elle fit de nombreuses recherches, mais ce fut en vain : sa montre avait disparu. A-t-elle été perdue pendant un récent déménagement, ou l'a-t-on volée ? C'est ce qu'établira sans doute l'enquête ouverte par la gendarmerie.

Wasquehal. — *Revision des listes électorales.* — Le maire de la commune de Wasquehal donne avis que le tableau de rectifications de la liste générale électorale est déposé, à partir de ce jour, à la mairie.

Le dit tableau et la liste seront communiqués tous les jours de neuf heures du matin à midi et de deux à cinq heures du soir, sauf le dimanche jusqu'à midi. Les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Leers. — L'influenza vient de faire son apparition dans les communes de Leers et Hem : un grand nombre d'habitants sont atteints. Cette maladie a pris de très grandes proportions à Wattrelos et les médecins peuvent à grande peine suffire aux exigences des nombreuses maladies.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Refuge de nuit. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le comité du Refuge de Nuit et de la « Bouchée de pain » porte à la connaissance des malheureux, qu'à partir du jeudi 7 janvier, toutes personnes sans distinction d'âge, de sexe ou de nationalité, pourront se présenter de 10 heures à 11 h. 1/2 du matin et de 3 heures à 4 h. 1/2 après midi pour recevoir gratuitement une portion de soupe, de légumes et de pain, à consommer sur place. »

— *Nuit du 5 au 6 janvier.* — Journaliers, 12; jardinier, 1, tisserands, 2; peigneur, 1; serrurier, 1; cordonnier, 1; rattacheurs, 3; infirmier, 1; mouleur, 1; peintres, 2; chauffeur, 1; maréchal, 1; cocher, 1. Total : 28.

Association amicale des anciens élèves du collège. — On nous prie d'informer MM. les Membres de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires que la réunion ordinaire du deuxième dimanche de janvier sera, par exception cette année, remise au mois de février.

Mal en train

Rennes (Ile-et-Vilaine), le 1er février 1891. — Depuis plus de deux ans, j'étais mal en train : j'avais des maux de tête, des maux d'oreilles, de dents; trois boîtes de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont complètement guéri.

(Sig. lég.) LEGENDRE, 22, rue Saint-Malo.

A M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris. 29192d

THÉ CHAMBARD Se Méfier des Contrefaçons

Le Rob Lechaux Purifie le Sang

L'inventeur M. Lechaux, Pharmacien à Bordeaux, envoie franco 3 flacons de Rob Lechaux contre 12 francs, 6 flacons contre 21 francs mandat, accompagnés de l'intéressante brochure (54e édition) qu'il a publiée sur les altérations du sang et leur guérison. 29195

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

WATTRELOS

Deux importantes captures. — Les préposés Saut et Pissenier, de la brigade de Wattrelos, ont arrêté mardi, vers 11 heures 1/2 du soir, au sentier des Brouettes, les nommés Louis Baille et Oscar Renaux, tous deux domiciliés à Roubaix. Ils étaient porteurs de 240 boîtes d'allumettes.

Le même jour les préposés Dubois et Ayrié ont arrêté Louis Lefebvre et Moïse Flipo qui étaient porteurs de 22 kilos de poivre; le tout était de provenance étrangère.

Une arrestation. — La gendarmerie de Wattrelos a arrêté, mercredi après-midi, sur la Grande Place de la commune, le nommé Alphonse Marmottin, âgé de 22 ans, pour mendicité et vagabondage. Il est de plus inculpé d'insoumission à la loi militaire.

TOURCOING

Election au Tribunal de Commerce. — Les opérations auxquelles il a été procédé le dimanche 3 janvier 1892, pour l'élection d'un juge suppléant au Tribunal de Commerce de Tourcoing, n'ayant pas donné de résultat définitif, les électeurs sont, aux termes de la loi, convoqués au dimanche 17 courant, aux mêmes lieu et heure, pour le scrutin de ballottage.

L'élection aura lieu alors, à la majorité relative, quel que soit le nombre des suffrages.

La mortalité. — Les décès sont loin de diminuer à l'Hospice civil et on assure que plus de 30 vieillards sont encore sérieusement atteint de maladie des voies respiratoires.

Impôt sur les chiens. — Conformément au décret du 4 août 1855, il est rappelé aux possesseurs de chiens non encore imposés que le délai pour les déclarations expire le 15 janvier.

A défaut de déclaration, la taxe sera triplée; et pour la déclaration inexacte doublée. Si après avoir été soumis à un accroissement de taxe, on ne faisait pas l'année suivante de déclaration, ou une déclaration inexacte, la taxe serait triplée pour le premier cas, et qurdruplée pour le second.

Les accidents aux fils téléphoniques. — Aux nombreux incidents causés par la rupture des fils téléphoniques, on pourrait encore, et à juste titre, ajouter celui-ci :

Lundi, vers minuit, M. Duvigneau, rue des Poutrains, commissaire du 2e arrondissement, entend carillonner à sa porte ; il se lève et ouvre avec tant de précipitation qu'il brise un carreau de sa fenêtre. Il aperçoit un monsieur qui lui dit d'une voix saccadée et pleine de trouble : « Tous les fils de la rue de Lille se cassent et tombent sur la chaussée ! »

L'honorable commissaire est tellement interloqué par ce singulier avertissement qu'il ne peut que répondre : « Eh bien ! ramassez-les ! » Et il referme sa fenêtre.

On travaille activement aux réparations; mais il faudra du temps pour que tout soit remis en place. Mercredi les téléphonistes étaient occupés à rétablir les communications avec Roubaix par le boulevard. Ils se sont arrêtés vers le soir à la place Thiers.

Retour de prison. — Le jeune Pierre-Louis Hals, âgé de 14 ans, demeurant actuellement sentier de Roubaix, et son camarade Jean-Baptiste Haeck, 12 ans, rue du Bus, sont à peine rentrés de prison (et ce n'était pas la première fois qu'il y allaient). Ces deux petits malheureux, qui ont déjà commis différents vols avec une audace inouïe, ont eu moins de chance, mercredi, vers 1 heure de l'après-midi, car on a pu les prendre en flagrant délit.

On avait remarqué qu'ils faisaient le guet depuis plus d'une heure aux environs du magasin de chaussures de M. Baudouin-Vandekerkove, rue Saint-Jacques. M. Antoine Poissonnier fils, qui les vit tout à coup partir à toute vitesse, après s'être tenus un moment contre l'étalage, avertit M. Baudouin qui les poursuivit du côté de l'Hôtel-de-Ville.

En passant près de l'Hôtel-Caserne des Pompiers, en construction, on les vit jeter un paquet au-dessus de la palissade. Des agents leur ayant barré le passage, ils furent arrêtés en face même du poste.

Quant au paquet il contenait trois paires de caoutchoucs.

On trouva dans la poche de Hals une pièce de 1 franc provenant sans doute d'un premier vol. Mais le garnement voulait soutenir que cet argent lui avait été donner par sa mère, le matin, pour aller acheter de la viande !

Tous deux ont déjà subi 4 condamnations.

Neuville-en-Ferrain. — *Vol de nuit.* — M. Louis Dhalluin, fermier au Petit-Menin, qui a été dans ces derniers temps, victime de plusieurs vols, s'aperçut samedi matin en se levant qu'une fenêtre à coulisse donnant sur la pâture était levée et soutenue par un autre morceau de bois que celui employé d'habitude. On s'était introduit par là dans la maison et on a emporté quatre pardessus en drap, 2 vestons, 2 paires de bottines, une corbeille contenant 30 paires de bas, un paillasse vide, 1 kil. de gâteau et 1 kil. de viande cuite, le tout estimé 222 fr.

Les soupçons se sont portés sur un individu, sujet belge qui a travaillé autrefois à la ferme et qu'on ne connaît que sous le nom d'Henri et qu'on croit actuellement domestique de ferme à Roncq, section du Blanc-Four. Cet individu âgé de 30 à 35 ans a été vu au Petit-Menin, et notamment à l'estaminet Robitaille, dans la soirée du 1er janvier. L'auteur du vol devait nécessairement connaître la disposition des lieux.

Linselles. — *La fraude.* — La douane de cette commune a opéré l'arrestation de deux fraudeuses de profession les deux sœurs Bescart de Menin, chargées chacune de quatorze kilogrammes d'allumettes de contrebande. L'arrestation a été assez mouvementée et les douaniers ont été obligés de demander du renfort pour conduire les fraudeuses à la gendarmerie d'Halluin. Près des baraques de Menin, où il fallait passer pour faire la déclaration à la douane, une bande de fraudeurs ont voulu prendre fait et cause pour les femmes arrêtées; armés de bâtons, ils se préparaient à faire un mauvais parti aux douaniers, mais la proximité du poste les a empêché de mettre leur dessein à exécution.

LILLE

La victime d'une tentative d'assassinat dont nous avons parlé, M. Charles Damon, âgé de 73 ans, demeurant rue Rabelais, à Fives, qui s'était toujours ressenti des coups qu'il avait reçus, vient de mourir subitement mardi. Le médecin qui a constaté le décès l'attribue aux suites de la sauvage agression dont il a été victime. Son meurtrier, Dathoit, a été condamné aux dernières assises, pour ce fait, à vingt ans de travaux forcés.

Incendie d'une fabrique d'engrais à La Bassée. — Mardi, vers 4 quatre heures du matin, un violent incendie a éclaté dans la fabrique d'engrais de M. Pierre Guilbert, rue des Hérouvals.

En un clin d'œil tout l'établissement ne formait qu'un énorme brasier.

Depuis plus de cinq ans, La Bassée est dépourvue de pompiers. Ce ne fut seulement qu'une heure après qu'une pompe arriva, mais il était trop tard. Tous les bâtiments ont été détruits.

Les pertes atteignent environ 400,000 francs; elles sont couvertes par une assurance.

Marché aux blés de Lille du 6 janvier 1892. (Cours commercial.) — Affaires nulles en blés et farines. Les blés sont tenus de 18 à 20 fr. les 80 kil. Les farines en boulangerie sont offertes de 36 à 37 fr., suivant marques et qualités.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audienec du 6 janvier.* — UN VOL DE LAINE. — Il y a quelques jours, l'agent Leclercq rencontra à la hauteur de la rue du Bassin, à Roubaix, un individu porteur d'un sac assez lourd qui lui parut contenir des marchandises de provenance suspecte ; l'homme qui avait, du reste, fait mine de vouloir s'esquiver, fut mis en état d'arrestation il déclara se nommer Jean Debuigne, âgé de 52 ans, demeurant à Néchin.

Il avait dans son sac 90 canettes de laine qu'il raconta avoir reçues d'un tisserand du nom de Charles Leuridan, à titre d'échantillons. Celui-ci fut aussi arrêté et interrogé, et de l'enquête il résulta que la laine en question avait été dérobée du tissage de MM. Carissimo et de l'établissement de M. Florin. Les auteurs du délit comparaissent devant le tribunal qui les condamne Debruyne à quinze mois et Leuridan à quatre mois.

L'AFFAIRE DE FRAUDE DU CHÊNE-HOUPLINE. — Nous avons rendu compte de cette affaire dont les débats ont dû être recommencés par suite du départ d'un magistrat qui avait siégé dans la cause. Il s'agit, on se le rappelle, d'un ballot de marchandises de contrebande — poivre en grain et mille cigares — qui avait été porté dans l'estaminet Varasse, hameau du Chêne-Houpline, à Tourcoing, par un individu que la douane prétend être un jeune homme d'une vingtaine d'années, et qui a nom Alfred Werbrouck, voisin de la maison. Ce dernier est donc inculpé, ainsi que le cabaretier, M. Antoine Varasse.

Mlle Varasse raconte que le onze octobre au soir, deux individus sont entrés dans l'estaminet, en demandant s'ils pouvaient déposer un paquet : sur sa réponse affirmative, l'un d'eux, après être sorti, était revenu et était monté dans le grenier. Le lendemain on fit une perquisition qui amena la découverte du poivre et des cigares.

M. le commissaire de police et le lieutenant de douanes affirment que la fille Varasse interrogée immédiatement, leur avait déclaré que c'était un nommé Albert qui s'était rendu dans le grenier, puis pressée de questions, elle finit par avouer que celui dont elle voulait parler était le voisin Verbrouck.

Confrontée, à cette audience, avec le commissaire et le lieutenant, elle nie avoir désigné Albert Werbrouck, elle reconnaît bien que c'est celui-ci qui a demandé la permission de déposer un objet chez elle, mais elle soutient que c'est un sieur Dumortier qui est monté. Dumortier appelé comme témoin corrobore cette déclaration; il ajoute même que c'est d'accord avec le lieutenant qu'il avait fait cette importation.

L'officier de douanes proteste : de là un incident assez vif, d'où résulte l'existence d'un fait qui avait été gardé secret jusqu'ici, mais que l'intéressé lui-même rend public, c'est que Dumortier était ce qu'on appelle un « indicateur ». Mais est-ce bien lui qui a porté la charge dans le grenier de Varasse? c'est ce qu'il s'agit de savoir, ce que la contrariété des déclarations des témoins rend difficile à démêler.

Le tribunal continue cette affaire à huitaine pour les plaidoiries et le jugement.

FAUX BALAYEURS. — Deux individus allaient le premier jour de l'an, quêtant à toutes les portes du quartier de la Fosse aux Chênes, ils disaient appartenir au service de l'ébouage et demandaient leurs étrennes. Quand l'agent Catoire les arrêta, ils avaient déjà recueillis une cinquantaine de sous et ils n'étaient nullement balayeurs. Robidas et Gillard — ce sont les inculpés — sont condamnés chacun à dix jours d'emprisonnement.

Me CONFORME.

Tribunal civil de Lille. — PROCÈS EN CONTREFAÇON. — MM. Antony et Meuls de Remiremont, sont propriétaires d'un appareil breveté pour le blanchiment de la teinture du coton que l'on traita alors qu'il affecte la forme de rubans. Ce système a paraît-il l'avantage, en même temps qu'il réduit la main d'œuvre, de mieux imprégner la fibre.

MM. Antony et Heuls ont constaté que Mme Vve Jacquart et fils, industriels à Tourcoing, se servaient de leur procédé pour la teinture des cotons : ils ont fait pratiquer une saisie description le 15 septembre dernier et ont assigné Mme Vve Jacquart et fils devant le tribunal, figure également dans le procès M. Lhuillier, chimiste à Hourles, qui a vendu à Mme Vve Jacquart l'appareil.

Les défenseurs répondent d'abord à la demande d'Antony que c'est à titre d'essai seulement que l'appareil est installé chez eux et un essai ne peut constituer une contrefaçon ; en second lieu, ils soutiennent que MM. Antony et Meuls n'ont rien innové ni n'ont apporté aucun perfectionnement aux antériorités qui existaient avant la prise du brevet de leurs adversaires ; ils demandent dès lors que l'on prononce la nullité du brevet de MM. Antony et Meuls.

La cause est mise en délibéré. Me CONFORME.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

La société le *Pigeon Roubaisien*, établie chez M. Louis Derignaucourt, rue Inkermann, 176, prévient les amateurs que la deuxième exposition aura lieu chez lui, le dimanche 10 janvier ; les exposants seront les suivants : Frédéric Berton, Louis Derignaucourt.

— Dimanche prochain 10 janvier, deuxième exposition de pigeons-voyageurs chez M. Denis Dasfontaines, rue de Tourcoing.

Le grand succès qu'ont obtenu les exposants de dimanche dernier fait espérer beaucoup d'amateurs iront, dimanche, admirer les vainqueurs d'un grand nombre de concours. Les trois exposants seront : Th. Vanrenterghem, Ch. Dubucquois, A. Deschryner.

— Les amateurs qui désirent participer aux concours organisés par le *Cercle Union*, pour l'année 1892, sont priés de remettre, sans retard, leurs adresse rue et numéro, au siège du dit cercle *Café Pandore*, rue Pauvrée, afin qu'il soit procédé au relevé des coordonnées de chaque amateur.

REVUE GÉNÉRALE DE L'ANNÉE 1891
CANTONS DE ROUBAIX & LANNOY

Avril. — 1. Commencement des travaux du recensement de la population. — 3. Un enfant se tue accidentellement, rue Darbo, en jouant à la barre. — 5. M. W... se pend chez lui, rue Saint Antoine; ouverture de la foire de Roubaix. — 6. Soixante mariages se célèbrent; visite de quinze coopérateurs au « Vooruit » de Gand. — 7. Départ de nombreux réservistes, dirigés, la plupart sur le 43e, à Lille. — 9. Messe de Saint Esprit pour le tribunal de commerce; installation de M. Léon Motte, président, de M. Henri Carré, juge titulaire, et de MM Henri Carissimo, Stéphane Wibaux et Charles Junker, juges-suppléants; onze somnambules sont sommées de quitter Roubaix; une dizaine de roubaisiens partent à Jérusalem en pèlerinage; un grand incendie se déclare à la filature de M. Boutemy, à Lannoy. — 12. M. Moreau donne une conférence à Wattrelos; premier concours de l'année au club hippique. — 14. Réception de M. le chanoine Destombes, à Lannoy.

16. La réapparition des hirondelles est signalée. M. l'abbé Salembier, de Leers, est nommé docteur agrégé du collège théologique, par l'université catholique de Lille. — 17. Visite du Préfet du Nord à Lannoy. On décide d'envoyer des troupes à Roubaix. La fédération des Chambres syndicales de Roubaix lance un manifeste à propos du 1er mai. Les réunions socialistes se multiplient. — 25. Grande exposition horticole rue de la Gare. — 26. M. Eugène Roche donne une conférence à la Bourse sur la société des voyageurs de commerce. — 28. Un ouvrier peintre est tué accidentellement rue d'Alger. — 30. Un arrêté du maire de Roubaix interdit, pour le 1er mai, tout cortège ou rassemblement en dehors de la manifestation annoncée : arrivée des troupes.

Mai. — 1. La grande journée; trois mille manifestants au plus; tout se passe tranquillement à Roubaix et dans la région. Vive émotion à la nouvelle du drame de Fourmies. — 2. Reprise général du travail à Roubaix; légers troubles à Wasquehal et à Flers. — 8. Les troupes restent cantonnées en ville; on signale quelques grévettes sans importance. Un drame au revolver à Wattrelos. — 9. Le général Bidot quitte Roubaix. — 12. Inauguration des orgues de l'église de Saint Jean-Baptiste. — 14. Les troupes s'en vont; M. Corbière prend le commandement de la place. Mort à Valenciennes de M. l'abbé Prouvost, de Roubaix. M. Nédonsel est nommé secrétaire du bureau de bienfaisance. — 15. Sur la proposition de M. Derville, le Conseil municipal vote 1.000 francs pour les victimes de Fourmies.

16. Il « parait » qu'on s'occupe du chemin de fer de Roubaix à la frontière. Apparition du *Roubaix-Tourcoing*. Conférence de Jules Guesde au théâtre Deschamps. Les grèves partielles continuent. — 17. Fête à la coopérative « la Paix » : discours de M. Fougerousse — 21. On signale un infanticide au Pile. — 24. Incendie de la teinturerie Dubus-Coget. Les régates du Blanc Seau. La première communion a lieu dans plusieurs paroisses. — 25. Le festival Guiraud réussit admirablement. Un mari tente d'assassiner sa femme, rue Turgot. — 26. Le projet de loi relatif à des emprunts à contracter par les villes de Roubaix et de Tourcoing, pour l'exécution d'une distribution d'eau potable, est adopté par la Chambre. Une ferme est incendiée à Wattrelos. Un jeune homme et une jeune fille se suicident à Croix. — 31. Les rentreurs manifestent l'intention de se mettre en grève. Ouverture du square Pierre Catteau. Première journée du grand concours hippique.

Juin. — 1. Clôture du concours hippique. Conférence de l'abbé Garnier à Notre-Dame. Les rentreurs se mettent en grève. — 4. Formidable explosion, rue Franklin : un blessé qui succombe quelques jours après. — 6. M. Buns est nommé huissier à Roubaix. — 8. Le projet relatif à la distribution d'eau potable est adopté par le Sénat. — 10. Les arrestations des rentreurs pour menaces, se multiplient. — 11. On apprend la mort à Buenos-Ayres de M. Carlos Delattre. — 14. L'*Officiel* promulgue la loi sur les emprunts de Roubaix-Tourcoing — 20. L'effervescence des grévistes rentreurs grandit. Les délégués de la Chambre de commerce et ceux des rentreurs se rendent à l'Hotel-de-Ville; l'entrevue n'aboutit pas. — 21. Election pour le renouvellement partiel du Conseil des prud'hommes ouvriers. On signale une tentative d'assassinat au hameau du Touquet. — 22. Election pour le renouvellement partiel du Conseil des prud'hommes patrons. Nouvelle réunion de patrons et de grévistes à l'Hôtel-de-Ville; elle n'aboutit pas — 25. Mort de M. Arthur Talon. — 27. Grande réunion au Théâtre Deschamps, où l'on décide la grève générale au cas où, les ressources des rentreurs étant épuisées, les patrons refuseraient toute conciliation. — 28. Superbe fête de gymnastique au Manège. (*A suivre*)

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

L'éclairage public à Tourcoing

Tourcoing, le 6 janvier 1892.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

A la dernière séance du Conseil municipal, un de ses membres a fait la proposition d'éclairer la ville toute la nuit, et le Maire a promis de prendre ce vœu en sérieuse considération.

Aucun surcroît de dépense ne serait mieux justifié, surtout dans la banlieue traversée par 5 ou 6 routes principales amenant des communes circonvoisines quelques mille ouvriers qui aliment les fabriques, les vidangeurs, laitiers, etc.

Il est pénible de voir pendant six mois de l'année, ces malheureux braver les intempéries et l'obscurité pour se rendre à l'ouvrage le matin; en ville, tout au moins les rues ne sont pas bordées de précipices comme en dehors.

Le gaz rapporte plus de 200,000 francs de bénéfices et ce serait bien minime pour un budget de six millions. Refuser cette légère dépense serait faire comme celui qui éteindrait la lanterne de sa voiture pour économiser un bout de chandelle.

Recevez, etc. *Un habitant de la banlieue.*

NOUVELLES MILITAIRES

Conseil de guerre du 1er corps d'armée. — Dans sa dernière séance, le conseil de guerre du 1er corps d'armée, séant à la citadelle de Lille, sous la présidence de M. le colonel Poncet, directeur du génie, a prononcé les jugements suivants :

Moreau, soldat au 84e de ligne; désertion à l'intérieur, 2 ans de prison. — Delcroix, soldat au 155e de ligne ; même délit, 3 ans de prison. — Quartemont, soldat au 33e de ligne; outrages envers deux de ses supérieurs à l'occasion du service, 2 ans de prison. — Leroux, cavalier au 19e chasseurs ; vols et abus de confiance au préjudice de militaires, outrages envers un supérieur à l'occasion du service, 5 ans de reclusion, dégradation militaire, avec dispense d'interdiction de séjour. — Bronsart, jeune soldat de la classe 1888, du recrutement de Valenciennes; insoumission, 2 mois de prison.

Tableaux d'avancement. — L'*Officiel* publie les tableaux d'avancement pour l'année 1892; nous relevons les inscriptions suivantes :

Infanterie. — Pour le grade de colonel : M. le lieutenant colonel de Lorme, chef d'état-major du gouvernement de Dunkerque. Pour le grade de lieutenant-colonel: MM. les chef de bataillon Triczon du 110e, Cristiani de Ravaran du 16e bataillon de chasseurs. Pour le grade de chef de bataillon : MM. les capitaines Hécart du 8e, Welter du 127e, Jullien du 145e, Leleu du 16e chasseurs à pied, Radignet de l'état-major du 1er corps d'armée, Tronchet du 73e. Pour le grade de capitaine : MM. les lieutenant de Blondeau du 33e, Albert du 73e, Corlieu du 1er, Gulon du 84e, Macqueron du 8e, Poulle du 33e, Lavisse du 16e chasseurs à pied, Colsevet du 145e.

Cavalerie. — Pour le grade de chef d'escadron : M. le capitaine de Levillain, du 19e chasseurs. Pour le grade de capitaine : MM. les lieutenants Andrieux du 4e cuirassiers et de Chastenet-Puységur du 21e dragons.

Artillerie. — Pour le grade de capitaine : MM. les lieutenants Pascaud, du 27e, Robert, du 27e, Boulangé, du 15e. Pour le grade de garde principal de 1re classe : M. Bertram, garde principal de 2e classe à Dunkerque. Pour le grade de garde principal de 2e classe : MM les gardes de 1re classe Bizot à Dunkerque et Prangé à Douai. Pour le grade de garde de 1re classe : M. Lallemand, garde de 2e classe aux forges du Nord. Pour le grade de garde de 2e classe : M. Thil, garde de 3e classe à Dunkerque. Pour le grade de contrôleur d'armes de 1re classe : M. Kind, contrôleur de 2e classe à Dunkerque. Pour le grade de contrôleur d'armes de 3e classe : MM. les chefs-armuriers Chiron, du 110e; Schach, du 84e et Schamber, du 33e d'infanterie.

Génie. — Pour le grade de colonel : MM. les lieutenants-colonels Cossart, directeur à Maubeuge, et Penel, sous-chef d'état-major du 1er corps d'armée à Lille. Pour le grade de lieutenant-colonel : M. le commandant Dubois, chef du génie à Lille. Pour le grade de chef de bataillon : MM. les capitaines Castelin à l'école du génie d'Arras, et Deny, officier d'ordonnance du général Guichard. Pour le grade de capitaine : MM. Heliot, Guibert et Riberpray, lieutenants au 3e régiment.

Pour le grade d'adjoint de 1re classe : MM. les adjoints de 2e classe Capron à Lille et Velliker à Dunkerque. Pour le grade d'adjoint de 2e classe : M. Schwaltz

---

FEUILLETON DU 8 JANVIER 1891 — 22

SANS MÈRE

Par Paul D'AIGREMONT

DEUXIÈME PARTIE

INNOCENT OU COUPABLE

III

L'arrestation

— Les gens qui n'ont pas la conscience tranquille ont de ces distractions-là, fit l'agent très grave.

Le trajet fut encore plus triste que celui de Paris à Lille.

Il n'avait pas écrit à Adèle, il lui écrirait de Londres.

Mais avait-il raison de partir en ce moment, de la laisser seule, quand on pouvait à chaque instant lui apprendre la mort de son mari, ou même lui rapporter son corps ?

Il ferait peut-être mieux de revenir à Paris.

Il hésita, fort perplexe.

Cependant puisqu'il était en route, n'était-il pas plus sage d'aller jusqu'à Londres, ce serait deux jours de retard seulement, et comme il n'avait pas eu de dépêches à Lille, tout devait être tranquille à l'usine.

A la descente du wagon, sur le quai même de la gare, il vit un individu ayant la tournure d'un officier, qui semblait attendre quelqu'un, car il regardait attentivement chaque voyageur se dirigeant vers la sortie.

Lorsque Pierre passa devant l'inconnu, l'œil clair de celui-ci, implacablement fixé sur lui, le fit légèrement tressaillir.

Instinctivement, cette question se formula dans la pensée de M. de Sauves :

— Que me veut il ?

L'ingénieur s'arrêta, réfléchit quelques minutes, et continuant sa route :

— Bah! se dit-il. Le hasard sans doute. Je ne le connais pas, et je ne l'ai jamais vu !

Les bagages de Pierre se composaient d'une valise et de plusieurs caisses d'échantillons et de dessins.

Il héla un commissionnaire, lui fit transporter le tout sur le bateau en partance pour Douvres, et se mit à la recherche d'un restaurant.

Il entra dans le meilleur qu'on lui indiqua.

Comme il était arrêté pour demander son renseignement, il vit à quelques pas en arrière de lui l'individu de la gare, debout, paraissant examiner une affiche avec la plus parfaite attention,

Cela ne lui causa pas une grande impression, et Pierre continua sa route.

Il faisait une journée splendide, un peu chaude.

Mais la chaleur était tempérée par la brise du large, surtout sur les quais, où elle balayait et enveloppait toutes choses de ses bienfaisants effluves.

Les cafés, les restaurants étaient encombrés de monde, c'était l'heure des déjeuners.

Sous les tentes dont les grands festons de coutil à larges raies rouges et grises flottaient agitées par le vent, les tables étaient dressées, et l'on prenait soit le repas, soit le café.

— Servez-moi tout de suite, dit Pierre en s'asseyant, je m'embarque sur le paquebot de Douvres.

Le garçon s'inclina, plié en deux, sa serviette à la main.

— Monsieur a le temps, dit-il, le bateau ne lève l'ancre qu'à une heure trente, il n'est que midi vingt-cinq.

— N'importe, faites vite.

Le garçon, voulant plaire au client, partit en courant.

Pierre ne mangea point.

Il lui semblait qu'il avait faim ; mais quand il vit les côtelettes et le befteak qu'on lui servit ; quand il sentit surtout l'odeur du restaurant qui s'élevait des tables voisines, son estomac se ferma, il ne put rien avaler.

— L'addition, dit-il au garçon.

— Monsieur ne veut pas le café ?

— Non.

— Monsieur a le temps. Voici le bateau, là à côté, il n'a pas encore sonné.

— N'importe, payez-vous.

Il jeta un louis de vingt francs sur la table.

Le garçon revint avec la note et la monnaie, le tout étalé sur une assiette blanche qu'il balançait en marchant.

Pierre, à ce moment là, leva les yeux.

A quelques pas de lui, assis devant un bock à moitié plein, l'individu de la gare le regardait le menton appuyé sur ses deux mains croisées sur une canne.

Ce regard clair, insupportable de fixité, fit éprouver une singulière impression à M. de Sauves.

— Décidément, c'est à moi qu'il en veut, se dit-il.

Et contrarié au dernier point, cédant à une sorte d'hypnotisme plus fort que sa volonté, il se leva et partit rapidement, sans même songer à prendre sa monnaie.

Il avait son billet.

Le bateau à deux pas.

Il s'élança sur la légère passerelle et prit place sous la tente à l'arrière.

Quelques Anglaises étaient déjà installées, encombrantes et sans gêne, avec leurs couvertures et leurs plaids, leurs parapluies et leurs paquets Deux amoureux étaient appuyés l'un sur l'autre, regardant droit devant eux.

Pierre n'était pas assis depuis cinq secondes, que l'inconnu faisait à son tour son apparition sur le bateau.

Il s'approcha du capitaine, lui parla un instant tout bas, mais sans mystère ni importance.

Celui-ci, un Anglais très flegmatique, approuva par deux fois de la tête, et eut l'air de dire :

— Allez !

L'individu alors s'approcha de Pierre.

Très poli, il toucha le bord de son chapeau.

— Pardon, monsieur, dit-il, vous êtes bien M. de Sauves, domicilié rue de la Tour, à Passy, n'est-ce pas ?

Pierre, de nouveau embarrassé par le regard trop clair, trop fixe, toucha également le bord de son chapeau et répondit :

— Parfaitement. Mais à qui ai-je l'honneur de parler ?

— Il n'y avait personne autour d'eux.

L'individu tira son portefeuille de sa poche et montrant une dépêche à l'ingénieur :

— Je suis agent de la sûreté de Paris, monsieur, lui dit-il, et voici l'ordre de vous arrêter qui m'est arrivé à onze heures du matin.

Pierre devint plus blanc qu'un linge.

— Moi ?... m'arrêter ?... fit-il stupéfait et balbutiant. Pourquoi ?...

Puis avec une colère qui montait.

— Mais c'est indigne cela, savez-vous? C'est violer atrocement la liberté des gens. Pourquoi m'arrêtez-vous ?

— Je vous l'expliquerai si vous voulez bien me suivre. Et si j'ai un conseil à vous donner, c'est de le faire sans révolte et sans bruit. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'ici tout le monde me prêtera main-forte si je le demande, et que vous n'arriverez qu'à un très grand scandale.

Un homme de votre éducation ne doit pas être avide de ces choses, il me semble.

L'agent s'exprimait bien, avec un calme parfait.

Son attitude était des plus correctes, ses manières celles d'une personne bien élevée.

— Marchez, monsieur, dit Pierre en se levant, je vous suis.

L'agent eut un imperceptible sourire.

— Non, dit-il avec son même flegme poli, veuillez passer devant, au contraire.

— Et mes bagages.

— Ils seront déposés en lieu sûr, soyez sans crainte.

M. de Sauves obéit.

L'inconnu avait raison : ce que Pierre redoutait par dessus tout, ce qui eût été pour lui pire encore que ce qui lui arrivait, c'eût été des cris, un scandale, des commentaires.

— Mais qu'est-ce que c'est? demanda-t-il de nouveau quand il eut mis le pied sur le quai.

— Venez, dit l'agent, le plein air ne vaut rien pour certaines paroles.

M. de Sauves, de plus en plus ennuyé, marcha à côté de son désagréable interlocuteur.

Sa conscience était tranquille.

Certes!...

Et cependant ces mots l'atterraient :

— Ordre de vous arrêter!

Arrêter?... lui, un honnête homme qui n'avait jamais fait que du bien dans sa vie!...

Mais les évènements les plus invraisemblables n'arrivent-ils pas ?

Et en dépit de sa certitude d'être loyal et franc autant que quiconque, malgré son impeccabilité, son existence limpide et honorable, ces mots si profonds lui revenaient :

« Si l'on m'accusait d'avoir volé les tours Notre-Dame, je commencerais par prendre la fuite. »

On arriva au poste de police qui se trouve sur le quai même.

L'agent, qui devait être connu, fit un signe imperceptible, et tout le monde s'écarta discrètement.

M. de Sauves, les oreilles bourdonnantes, le cœur serré comme dans un étau, les jambes molles, le suivit dans une petite pièce meublée d'un bureau, d'un fauteuil et de quelques chaises de paille.

Ils s'assirent tous les deux, l'homme de la police derrière le bureau, un peu à contre-jour, l'autre en pleine lumière sur une chaise.

— Mais enfin, demanda Pierre, de quoi suis-je accusé ?

— Je n'ai pas ordre de vous le dire.

— Alors c'est un piège que vous m'avez tendu pour me faire venir ici, quand vous m'avez affirmé que si je vous suivais, vous me l'apprendriez.

— Non, je vous ai promis de vous dire pourquoi je vous arrêtais, mais pas de quoi vous étiez accusé.

— Ah ! c'est subtil.

— Pas du tout ; et il y a une bonne raison à ce que je ne vous apprenne pas les motifs de cette arrestation, je ne les sais pas.

— Allons donc !

— Je suis ici depuis trois jours pour essayer d'arrêter des individus auteurs du vol de Saint-Denis, et qui doivent, croit-on, s'embarquer pour Londres. J'ai reçu cette première dépêche, puis cette deuxième, voici pourquoi je vous arrête.

— Alors, demanda Pierre, nous allons à Paris ?

L'agent tira sa montre.

— L'express part à deux heures cinquante-cinq, dit-il. Nous avons grandement le temps de le prendre, à condition que vous me donniez votre parole d'honneur de ne pas chercher à fuir. Alors, nous voyagerons seuls tous les deux comme des voyageurs ordinaires. Personne ne vous remarquera ; nous arriverons à Paris à sept heures quarante. Nous serons chez M. Marais une demi-heure après et vous serez de suite fixé de cette façon-là.

— Mais ce n'est pas possible, il y a une erreur, une erreur épouvantable, s'écria Pierre, désespéré; je suis un honnête homme, mes camarades, mes amis, mes ouvriers, mes connaissances, tout le monde vous le dira.

— Je n'ai pas mission de vous faire parler, dit l'agent avec son calme imperturbable, vous raconterez ces choses au chef qui vous écoutera, lui, n'ayez pas peur.

A deux heures cinquante-cinq, en effet, ils s'embarquèrent tous les deux dans un wagon de première classe où ils furent seuls.

— Fumez, si vous en avez l'habitude, dit l'agent à M. de Sauves.

— Merci, répondit celui-ci.

Et sans user de la permission, il s'étendit dans un coin du wagon où il ferma les yeux.

On eût pu croire qu'il dormait, tant son visage si bouleversé quelques instants auparavant était redevenu calme, impassible, sans un tressaillement.

(*A suivre*) P. D'AIGREMONT.